

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Colignon, 1

B - 1030 BRUXELLES

V/Réf : 2014/204=106/098
N/Réf. : AVL/KD/SBK-2.251/s.560
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Frédéric Pelletier, 98.
Démolition des garages, construction d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 19 septembre 2014, sous référence, reçue le 1^{er} octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de la maison Fournier située square Vergote, 45.

Elle vise à démolir un immeuble bas comprenant deux garages au rez-de-chaussée et un logement à l'étage pour la construction d'une nouvelle maison unifamiliale de trois étages de facture contemporaine et minimaliste. Le bâtiment existant de 1927 était vraisemblablement une annexe de la maison Fournier mais ne fait pas partie du classement. La façade avant serait construite en briques noires ; la façade arrière serait en grande partie vitrée avec quelques parties munies d'un parement en cèdre rouge.

Pour rappel, la CRMS avait déjà examiné un projet de démolition et de nouvelle construction en mars 2011 (cfr. avis du 14/03/11). L'actuelle demande tient compte des remarques que la CRMS avait formulées à cette occasion. Comme en 2011, elle ne s'oppose pas à la démolition de la construction existante qui ne présente pas un intérêt particulier sur le plan patrimonial. Le nouveau projet a pris en compte les recommandations de la CRMS notamment en ce concerne l'équilibre des pleins et des vides de la façade avant, le bardage de la façade arrière et le traitement du rez-de-chaussée. L'arbre à haute tige du jardin serait également conservé.

La CRMS émet cependant une réserve quant à la teinte noire de la façade avant. De manière générale, elle préconise en effet des tons clairs qui présentent un coefficient de réflexion suffisant (de l'ordre d'au moins 70%).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- S.P.R.B. - D.U. : Mme V. Henry.